

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Direction Adjointe Projets Routiers

N° CP-2010-9-3-7

Service consulté

Direction de la Commande Publique
Direction des Finances

RD 201 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AVEC LA RD 19BIS I À GEISPITZEN

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les études d'avant-projet et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 450 000 € TTC.*

1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Le carrefour actuel est aménagé en "T" avec un panneau de « cédez le passage » au débouché de la RD 19bisI sur la RD 201.

Au sens de la politique routière du Département, la RD 201 appartient à la catégorie des voies complémentaires du réseau structurant et la RD 19 bis I fait partie des voies de desserte du réseau d'accompagnement.

Sur la RD 201, on dénombre 8 220 véhicules/jour. La RD 19 bis I supporte un trafic de 1 529 véhicules/jour (données 2008).

Des comptages directionnels ont permis d'évaluer à environ 350 véhicules/jour les mouvements de tourne-à-gauche.

2. ETUDES D'AVANT-PROJET

Le dossier des études d'avant-projet est déposé sur le bureau de votre Assemblée.

Principes

Conformément à la délibération du 29 septembre 2000 du Conseil Général, pour un carrefour en T sur une route à 2 voies, l'aménagement d'une voie spéciale de tourne-à-gauche est préconisé lorsque le trafic tournant à gauche devient notable (supérieur à 100 véhicules/jour).

En effet, la création de cette voie de décélération apporte un gain de sécurité en évitant l'immobilisation des véhicules tournant à gauche sur la voie directe. L'aménagement entraînera également une réduction sensible des vitesses pratiquées, améliorera la lisibilité du carrefour et accentuera la vigilance des usagers.

Par ailleurs, le régime de priorité de « cédez le passage » de la voie secondaire par rapport à la voie principale est remplacé par un régime de « Stop » avec création d'un îlot séparateur.

Enfin, il est à noter que l'élargissement de la RD 201 destiné à l'implantation d'îlots centraux n'est prévu que d'un côté, de manière dissymétrique, en raison d'un espace limité côté Nord/Est par la présence de plusieurs arbres, d'un talus et d'une clôture.

Le projet d'aménagement du carrefour est conforme à la politique routière départementale approuvée par la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2004 et au guide d'aménagement des carrefours interurbains du SETRA.

Chaussée

La catégorie de voie retenue est une voie de réseau non structurant (VRNS) dimensionnée pour une durée de vie de 20 ans.

La structure de chaussée assurera une protection de l'ouvrage au gel dégel pour un hiver rigoureux non exceptionnel. L'indice de gel de référence est de 155°C jour.

Assainissement

Une partie des eaux pluviales issues de la plateforme routière de la RD 201 et de la RD 19bis I sera collectée dans le fossé enherbé existant en bord de route et l'autre partie des eaux pluviales sera collectée dans un fossé à créer en pied de remblai ou d'accotement.

Le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Equipements spécifiques

Les mentions des panneaux de signalisation directionnelles seront conformes au schéma départemental de signalisation.

Des glissières de sécurité seront mises en place pour isoler des obstacles latéraux, situés dans la zone de sécurité, qui ne peuvent être supprimés (arbres situés sur domaine privé, panneau directionnel,...)

3. CONCERTATION

Les études ont été présentées le 26 octobre 2009 en mairie de GEISPITZEN.

4. ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

L'enveloppe financière prévisionnelle, est estimée à 450 000 € TTC au stade des études d'avant-projet et se décompose comme suit :

▪ Etudes :	15 000 € TTC
▪ Travaux :	423 000 € TTC
▪ Services :	10 000 € TTC
▪ Acquisitions foncières :	<u>2 000 € TTC</u>
• Total TTC	450 000 € TTC

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les études d'avant-projet ;
- de déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Objet de l'opération : RD 201 – Aménagement du carrefour avec la RD 19bis I à GEISPITZEN
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 450 000 € TTC
 - Répartie ainsi :
 - Etudes : 15 000 € TTC
 - Travaux : 423 000 € TTC
 - Services : 10 000 € TTC
 - Acquisitions foncières : 2 000 € TTC

Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :

- Section investissement : chapitre 21, fonction 621, nature 2151
 - programme n° A111
 - A P n° 2010 A111 12075 millésime 2010
 - affectation sur opération n° 2010 A111 12075.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Charles BUTTNER' printed below it.

Charles BUTTNER

R.D. 201 - Aménagement du carrefour avec la RD 19 bisI à GESIPITZEN



